

## Chapitre III. La participation politiques des Belges d'origine étrangère

Andrea Rea (GERME-ULB)

Le volume de changements de nationalité a eu pour conséquences, dans le champ politique, l'émergence de ce qu'il faut nommer le vote ethnique et l'apparition de femmes et d'hommes politiques d'origine étrangère. L'accroissement du nombre de "nouveaux Belges"<sup>1</sup> comme aiment à les appeler les médias, n'a pas été sans impact sur certains thèmes politiques relatifs à l'immigration, et particulièrement le droit de vote des étrangers ressortissants des États tiers de l'Union européenne. En ne prenant pas le relais de leurs aînés dans les associations, les organisations, les partis politiques du pays d'origine, les enfants de parents immigrés ont rendu, dans une certaine mesure, plus difficile la défense de la revendication du droit de vote aux étrangers. Néanmoins certains d'entre eux ne l'ont pas abandonnée et l'ont défendue en jouant un rôle d'influence au sein des partis belges eux-mêmes, tant en Wallonie, qu'à Bruxelles et en Flandre. Ceci se vérifie surtout, dans un premier temps, pour les partis écologistes (Ecolo et Agalev) et pour le PS, le SP et le CVP<sup>2</sup> parce qu'il s'agit des partis gouvernementaux traditionnels. Toutefois, depuis 1999 les partis libéraux, essentiellement le PRL-FDF, s'est également ouvert à ces populations. Par ailleurs, le rôle dévolu aux premiers Belges d'origine étrangère engagés en politique, et visibilisés par les partis eux-mêmes en tant qu'"immigrés de service", selon les termes des intéressés eux-mêmes, tend à s'estomper avec l'accroissement du nombre de membres de partis et d'élus d'origine étrangère. Enfin, les matières liées à l'immigration, et plus spécialement celles qui touchent aux politiques régionales d'intégration sont attribuées au sein de cabinets ministériels à des personnes d'origine étrangère.

La visibilité socio-politique des Belges d'origine étrangère s'affirme à partir des élections communales de 1994. Ils sont nombreux à être candidats et certains sont élus. Cette visibilité est plus forte à Bruxelles même si des Belges d'origine étrangère sont également élus aux Conseils communaux en Flandre et en Wallonie. Les recherches sur la

---

<sup>1</sup> Cette terminologie de "nouveaux Belges" révèle la nécessité de qualifier ces personnes en les différenciant des "Belges de souche". Si cette attitude peut être mise en cause par l'effet de stigmatisation qu'elle génère, en la déplaçant dans le champ de la production scientifique, elle pose une question de fond à laquelle il est difficile de fournir une réponse univoque. En effet, pour parler de la situation des personnes qui étaient initialement des étrangers et qui sont devenus des Belges, je vais fréquemment utiliser la locution les "Belges d'origine étrangère". Ce faisant, je contribue en tant que chercheur à accentuer et à objectiver dans le champ de la production scientifique ce que mon travail tend à identifier comme un processus de stigmatisation dans le champ politique ou dans la vie ordinaire. Entre s'imposer le silence, en refusant de traiter de ce sujet pour ne pas avoir l'impression d'alimenter la racialisation des rapports sociaux, et s'autoriser à en parler en tentant de mettre en lumière les processus de classement et de déclassement lié à la différenciation culturelle, je choisis la parole en supportant le poids de la stigmatisation qu'elle implique.

<sup>2</sup> *Tribune immigrée*, n°17, déc. 97-janv. 98.

représentation politique des étrangers sont rares. Seuls quatre travaux de recherche<sup>3</sup>, sur lesquels se fonde mon analyse, fournissent des informations en la matière. Méthodologiquement, ces études reposent sur des bases fragiles. En effet, en l'absence de données statistiques officielles sur les origines nationales des Belges, à l'instar de la plupart des pays européens, et à l'inverse de la Grande-Bretagne, du Canada ou des États-Unis, le mode de recueil de données se fonde sur l'approche patronymique qui consiste à dépouiller les listes des candidats aux élections et à repérer sur base du nom l'origine nationale antérieure à l'acquisition de la nationalité belge. Cette méthode n'est pas exempte d'erreurs et d'oublis, notamment des femmes d'origine étrangère qui peuvent utiliser le nom de leur conjoint belge, ou encore des enfants de mère étrangère.

## **1. La situation en Flandre et en Wallonie**

En Flandre, une centaine de candidats se sont présentés au scrutin communal et 9<sup>4</sup> ou 13<sup>5</sup> (selon une autre source) ont été élus. Ils l'ont été principalement sur les listes du CVP (2), du SP (4) et d'Agalev (3) et dans des villes telles qu'Anvers (2), Gand (1) et Louvain (2). Un des élus CVP, A. Cherkaoui, est échevin dans la commune de Roelers. Une analyse plus détaillée a été réalisée à Anvers<sup>6</sup>. Sur les 12 candidats d'origine étrangère et non ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne, seules deux candidates ont été élues, l'une sur la liste CVP et l'autre sur la liste Agalev. Si on peut considérer que le pourcentage des élus par rapport au nombre des candidats témoigne de la sous-représentation politique des Belges d'origine étrangère, hypothèse que soutient M. Martiniello<sup>7</sup>, l'accroissement du nombre d'élus qui passe de 2 en 1988 à 13 en 1994 montre que l'entrée des Belges d'origine étrangère en politique est récente et se couronne aussi de quelques succès.

Un premier examen des données relatives aux deux élus d'Anvers montre que les Belges d'origine étrangère jouissent plus d'un succès populaire que de la confiance du parti. En effet, alors que N. Lanjri (CVP) occupait la huitième place sur la liste, les voix de

---

<sup>3</sup> Blaise P., Lentzen E., "Les résultats des élections communales du 9 octobre 1994 (2)", *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°1459-1460, 1994; Lambert P.-Y., "Candidats et élus d'origine extracommunautaire aux élections européennes, communales, régionales et législatives de 1994 et 1995 en Région bruxelloise", *L'Année sociale*, 1995, pp. 267-291; Boussetta H., "Le paradoxe anversoïse. Entre racisme politique et ouvertures multiculturelles", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 14, n°2, 1998, p. 151-172; Martiniello M., "Les élus d'origine étrangère à Bruxelles : une nouvelle étape de la participation politique des populations d'origine immigrée", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 14, n°2, 1998, p. 123-149.

<sup>4</sup> Lambert P.-Y., "Candidats et élus d'origine extracommunautaire aux élections européennes, communales, régionales et législatives de 1994 et 1995 en Région bruxelloise", *op. cit.*, p. 281.

<sup>5</sup> Boussetta H., "Le paradoxe anversoïse. Entre racisme politique et ouvertures multiculturelles", *op. cit.*, p. 159.

<sup>6</sup> *ibidem*.

<sup>7</sup> Martiniello M., "Les élus d'origine étrangère à Bruxelles : une nouvelle étape de la participation politique des populations d'origine immigrée", *op. cit.*

préférence qu'elle recueille la placent en sixième position. Quant à F. Bali, candidate d'Agalev, elle doit son élection aux voix de préférence. Placée en neuvième position, autrement dit une place non-éligible puisqu'Agalev ne pouvait escompter recueillir que sept sièges, elle est élue grâce aux voix de préférence. Résultats des *polls* des partis, les places attribuées à ces nouvelles recrues sont bousculées par le vote préférentiel. C'est surtout le cas aux élections communales car la propension à voter en tête de liste est moins importante que lors des scrutins législatifs et régionaux. Pour ces derniers, le positionnement sur la liste est plus difficilement modifiable en raison de la redistribution des voix en case de tête dont bénéficient les candidats en fonction de la place occupée sur la liste.

Aux élections régionales de 1995, le candidat Agalev, M. Sebbahi, placé en dix-neuvième position et arrivé deuxième sur base des voix de préférence n'est pas élu. Unique Belge d'origine étrangère sur les listes du CVP, N. Lanjri n'est pas élue parce qu'elle n'occupait pas une place éligible. Toutefois, les voix de préférence l'ont fait progresser de la dix-neuvième à la sixième place. Ces exemples attestent l'existence de ce qu'il faut nommer un vote ethnique essentiellement à l'origine des succès électoraux des Belges d'origine étrangère et dont l'indicateur est le vote de préférence. Le vote ethnique existe d'autant plus que le système électoral favorise la transformation du vote ethnique en élection ethnique. Néanmoins, l'analyse d'Anvers montre que ce vote n'a lieu que pour les listes des partis traditionnels. En effet, les Belges d'origine étrangère sur des listes minoritaires et extraparlimentaires telles que celle du PTB ne réalisent pas de bons scores. J'analyserai le sens qu'on peut attribuer au vote ethnique après avoir envisagé la situation en Wallonie et à Bruxelles. Lors des élections du 13 juin 1999, Agalev a envoyé sa première députée au parlement fédéral. En effet F. Talhaoui a été élue à Anvers avec 16.299 voix de préférence. De son côté, Ch. Mahassine a été élu député au parlement flamand avec 13.105 voix sur la liste SP. Suite à la nomination de R. Landuyt comme ministre, D. Douifi, première suppléante, a été élue députée fédérale pour le SP.

En Wallonie, la proportion des Belges originaires de pays non-membres de l'Union européenne est plus faible qu'en Flandre et qu'à Bruxelles. Toutefois, certains de ces Belges d'origine étrangère ont été élus lors des élections communales de 1994. Six sont d'origine maghrébine, un d'origine turque et deux originaires de pays subsahariens, dont un est échevin. En Wallonie, l'objet d'analyse le plus intéressant demeure l'intégration politique de la population étrangère la plus ancienne, celle des Italiens, qui est loin d'être accomplie. Tant les Italiens que les Belges s'honorent, les premiers par identification et les seconds par bienveillance, d'avoir un Vice-premier ministre fils d'immigrés, E. Di Rupo. Mais cette réussite individuelle masque la faiblesse de la présence des Italiens au sein des partis politiques belges. Cette faiblesse recouvre deux réalités : d'une part, les immigrés italiens sont longtemps restés fidèles aux partis et à la vie politique d'Italie<sup>8</sup> et d'autre part, les partis

---

<sup>8</sup> Pendant longtemps, les immigrés italiens ont continué à voter dans leur pays d'origine particulièrement pour les élections législatives et européennes. Deux partis, le Partito comunista Italiano (PCI) et la Democrazia cristiana (DC) étaient fortement implantés en Belgique, et surtout en Wallonie. La fédération de Belgique du

belges n'ont fait preuve, jusqu'à une date récente (1992), que de peu d'ouverture à leur égard<sup>9</sup>.

Aux législatives de 1995, deux Belges d'origine italienne sont élus, E. Di Rupo (Mons-Soignies) à la Chambre et A. Borin (Brabant wallon) au Sénat. Alors que le Conseil régional bruxellois compte quatre Belges d'origine maghrébine, le Conseil régional wallon n'en compte que deux d'origine italienne. La représentation est plus forte au niveau local, mais la proportion reste assez faible. Il y a deux bourgmestres d'origine italienne, l'un dans une commune du Hainaut et l'autre dans une de la province de Liège. On dénombre aussi 13 échevins et 51 conseillers communaux, dont un sur la liste du FN<sup>10</sup>. Les communes qui ont un taux élevé d'habitants italiens depuis près de cinquante ans n'ont pas automatiquement des élus de cette origine. Ainsi, Farciennes, dont le bourgmestre et deux des cinq échevins sont d'origine italienne, n'est pas la commune du Hainaut où la proportion d'Italiens est la plus importante. Les trois premiers élus d'origine italienne à La Louvière, ne l'ont été qu'en 1994 alors que les Italiens y sont massivement installés depuis plus de quarante ans. En 1999, le parlement wallon compte eux député d'origine italienne, Elio Di Rupo et Paul Furlan.

Si E. Di Rupo a accompli une ascension individuelle fulgurante, au sein de et grâce à un parti, il serait erroné de considérer son parcours comme une règle. Il serait plutôt l'arbre qui cache la forêt. Le nombre réduit d'élus d'origine italienne à tous les niveaux de pouvoir est révélateur de la fermeture des partis politiques à ces immigrés. La comparaison des formes de participation des Italiens et des Marocains montre que ce n'est pas la proximité culturelle qui détermine l'implication politique mais l'histoire migratoire elle-même et les modes de fonctionnement, dominés par des logiques locales, des partis politiques belges. Les Italiens sont fortement impliqués dans les organisations syndicales et ils sont bien représentés aux postes de pouvoir, surtout dans les centrales professionnelles. Dans la mesure où leur

---

PCI comptait quatre régionales et plusieurs sections pour un total de 2 300 membres. Quant à la DC, elle se composait de vingt sections et de 3 000 membres. Dans un premier temps, la participation s'est exercée par le biais des Conseils Consultatifs Communaux des Immigrés (CCCI) dont les expériences n'ont pas été concluantes. En outre, les immigrés italiens ont investi l'espace politique belge en gardant leur nationalité d'origine et en revendiquant le droit de vote des étrangers au niveau local, ce qui les a coupés des partis belges; cf. Quatrième partie, Chapitre 2.

<sup>9</sup> La deuxième interprétation de la faible représentation des Italiens au sein des partis politiques belges est à rechercher dans la fermeture de ceux-ci à l'immigration italienne même si on vante les mérites d'intégration de cette dernière. Le PRL n'accepte comme membres que des personnes de nationalité belge. Le PSC a admis en 1991 le principe de l'affiliation automatique pour les membres de la Democrazia Cristiana (DC). Ce principe n'a pas été adopté par la PS, mais dans certaines entités wallonnes du PS, un siège du Comité local était réservé au représentant du PSI. La double affiliation a été admise avec le Partito Democratico di Sinistra après son adhésion à l'Internationale socialiste. Le PS a soutenu l'adhésion individuelle au parti notamment pour empêcher que les Italiens membres du PCI puissent adhérer collectivement au PS, or, dans les années 70, le PCI était fortement implanté en Belgique; Rea A., "Les Italiens de Belgique. Des Européens socialement intégrés en quête de citoyenneté politique", in Magnette P. (Ed.), *La citoyenneté européenne à l'épreuve des faits*, Bruxelles, De Boeck, 1997, pp. 177-100.

<sup>10</sup> Lambert P.-Y., "Candidats et élus d'origine extracommunautaire aux élections européennes, communales, régionales et législatives de 1994 et 1995 en Région bruxelloise", *op. cit.*, p. 286.

fixation dans la classe ouvrière s'est faite à une époque de forte industrialisation, les Italiens se sont prioritairement intégrés dans les formes de participation sociale. Mais dans le même temps, les naturalisations sont pratiquement inexistantes et les sections locales des partis sont rétifs à l'inclusion de ces immigrés. Inversement, les Marocains, majoritairement implantés à Bruxelles à partir de 1970, se sont davantage insérés dans les partis politiques que dans les organisations syndicales, l'arrivée sur le marché de l'emploi des jeunes générations coïncidant par ailleurs avec la montée du chômage

## **Les élections à Bruxelles**

### **2.1. Les élections communales de 1994 et les élections régionales de 1995 et 1999**

Au début des années nonante, les partis politiques qui ont majoritairement opté pour l'intégration des immigrés commencent à inclure sur leurs listes électorales des Belges d'origine étrangère. Ceci a particulièrement été le cas à Bruxelles où la concentration sociale et démographique s'est transformée au fil du temps et sous l'effet de la naturalisation en concentration politique. Une première étape des changements s'est observée lors des élections communales des 1994.

#### **Les candidats et les élus d'origine extracommunautaire dans les communes bruxelloises**

	Candidats d'origine étrangère, non-CEE	Élus d'origine étrangère, non-CEE
Anderlecht	9	1
Berchem	1	0
Bruxelles	22	3
Etterbeek	6	0
Forest	2	1
Ixelles	8	1
Koekelberg	1	1
Molenbeek	18	1
Saint-Gilles	8	1
Saint-Josse	8	2
Schaerbeek	18	3
Uccle	1	0
Woluwé-Saint-Lambert	2	0
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>14</b>

Source: Ministère de l'Intérieur

Lors des élections communales de 1994, 107 candidats à Bruxelles étaient ressortissants d'un pays tiers de l'Union européenne et parmi eux 14 ont été élus. Si on ne retient que les listes représentées antérieurement dans les Conseils communaux, le nombre est de 72, ce

qui reste conséquent<sup>11</sup>. Tant pour le nombre de candidats que pour le nombre d'élus, la représentation de ces populations se fait sur les listes des partis traditionnels plutôt que sur des listes spécifiques telles que MERCI ou Plus. La répartition des candidats selon les listes est la suivante : Ecolo (28), PS (14), PSC (13), FDF (10), VU (3). On n'en trouve aucun sur les listes du PRL. C'est Ecolo qui a ouvert le plus largement ses listes à ces nouveaux candidats en politique et qui leur a offert la plus grande visibilité en les mettant à des places élevées sur les listes : à Saint-Gilles (la première place), à Anderlecht, à Saint-Josse et à Molenbeek (la deuxième place). La place la plus élevée sur les listes du PS est la quatrième à Schaerbeek, sur celles du PSC la sixième à Saint-Gilles, sur celles du FDF la septième à Schaerbeek. Dans les communes d'Auderghem, de Ganshoren et de Jette, les listes ne présentaient aucun candidat d'origine étrangère.

Sur les 14<sup>12</sup> élus, 6 sont inscrits sur des listes PS, 6 sur des listes Ecolo et 2 sur des listes FDF<sup>13</sup>. A l'instar de ce qu'on observe en Flandre, les voix de préférence ont sensiblement modifié l'ordre sur les listes. Ainsi, la plupart des élus doivent leur élection aux voix de préférence. Le tableau suivant indique les changements de position sur la liste avant et après les élections.

**Les élus communaux dans les communes bruxelloises en 1994, selon leur place sur la liste électorale et celle acquise avec les voix de préférence.**

	Place initiale sur la liste	Place acquise avec les voix de préférences	Nombre d'élus de la liste
Romdhani M. (Bruxelles Ville - PS)	10	4	8
Ouriaghli M. (Bruxelles Ville - PS)	24	5	8
Laghmiche-Hariche (Bruxelles Ville - PS)	35	6	8
Bouarfa S. (Schaerbeek - PS)	4	1	4
Zeguendi K. (Schaerbeek - FDF)	7	5	7
El Arnouki (Schaerbeek - Ecolo)	23	5	5
Smahi A. (Saint-Josse - PS)	25	3	16
Mantrach J. (Saint-Josse - Ecolo)	2	2	2
Mokhtari H. (Forest - PS)	25	6	9
Boeckstael - Abib N. (Anderlecht - Ecolo)	2	2	4
Ben Ottmane A. (Ixelles - Ecolo)	5	2	5
Mghari A. (Koekelberg - FDF)	10	4	5
Bouselmati M. (Molenbeek - Ecolo)	2	1	3
Dougna A. (Saint-Gilles - Ecolo)	1	1	3

Source : Ministère de l'Intérieur

<sup>11</sup> La différence résulte de la présence importante d'étrangers sur des listes d'extrême-gauche, notamment le PTB, qui n'obtiennent aucun élu.

<sup>12</sup> Suite à l'annulation de l'élection à Saint-Gilles, il ne reste plus que 13 élus. En effet, un des élus d'origine étrangère sur la liste Ecolo a changé de parti lors du deuxième scrutin passant sur la liste de Gauche uni. Il n'a plus été élu ce qui montre que la visibilité politique dépend aussi du parti choisi.

<sup>13</sup> En 1998, il ne reste plus que 12 élus, l'élu en tête de liste Ecolo à Saint-Gilles a perdu son siège après avoir changé de parti lorsque le scrutin a été réorganisé suite à son annulation et l'élu Ecolo d'Anderlecht a abandonné son siège.

Les électeurs peuvent voter soit pour la liste, ce qui favorise l'ordre initial des candidatures soit pour un ou plusieurs candidats. Sur les 14 élus d'origine étrangère, aux élections communales de 1994, seuls trois candidats Ecolo et une candidate PS occupaient une place éligible. Ce sont donc les voix de préférence qui ont bouleversé l'ordonnement des places et permis l'élection de ces 14 personnes. Le vote ethnique permet ainsi aux candidats d'origine étrangère de jouer à "saute mouton". Il ne signifie pas nécessairement que ces voix de préférence proviennent uniquement d'électeurs ayant acquis la nationalité belge. Il existe fort probablement chez l'électorat belge une volonté de voir ces candidats représentés dans les Conseils communaux.

Le cas de Bruxelles-Ville est le plus illustratif. Alors que sur la liste PS, les candidats d'origine étrangère n'occupent aucune place éligible, trois d'entre eux sont élus dont deux remontent du bas de la liste : M. Ouriaghli occupait la vingt-quatrième place et F. Laghmiche-Hariche la trente-cinquième. La même situation se reproduit lors des élections régionales de Bruxelles au terme desquelles quatre Belges d'origine étrangère sont élus<sup>14</sup>. Au PS, seule S. Bouarfa était en position éligible. M. Romdhani et M. Daif doivent leur élection au vote préférentiel, le premier passant de la vingt-quatrième à la onzième position et le second de la cinquante et unième position à la douzième place. Ces élections résultent aussi de la réforme de la loi électorale. Celle-ci autorise, depuis les scrutins législatifs et régionaux de 1995, à voter pour plusieurs candidats appartenant à une même liste, comme c'est le cas pour les élections communales. Ce mode de scrutin tend bien sûr à favoriser le vote ethnique.

Les effets du vote préférentiel dont bénéficient ces candidats sont cumulatifs, ou plus exactement collectifs. En ce sens, le système électoral favorise la transformation du vote ethnique en élection ethnique. Ainsi, les électeurs pouvaient ne voter que pour ces trois candidats. L'attitude électorale du vote préférentiel cumulé à la possibilité d'exprimer plusieurs votes préférentiels favorisent le passage d'une visibilité d'un nom sur une liste à une élection, sans que le candidat soit nécessairement connu. D'une certaine manière, le vote ethnique s'apparente à l'attitude électorale qui consiste à voter prioritairement pour une femme. L'identité du candidat qui fonde le vote préférentiel est déterminée par son sexe ou par son origine nationale.

Ceci s'est vérifié par deux fois par la suite, lors des élections régionales de 1995 et lors des élections régionales de 1999. En 1995, le vote préférentiel ethnique a aussi été favorisé par un changement du mode de la loi électorale. En effet, il est devenu possible de voter pour plusieurs candidats sur une même liste, comme aux communales. L'analyse des votes de préférences des candidats étrangers, et surtout le fait que certains ont pu remonter sur la liste préétablie suite aux votes de préférence c'est vu confirmé surtout pour la liste du PS.

---

<sup>14</sup> S. Bouarfa (PS), M. Romdhani (PS), M. Daif (PS) et M. Ouezekhti (Ecolo).

### Les élus et les candidats d'origine étrangère lors des régionales de 1995

	Place initiale sur la liste	Place acquise avec les voix de préférences	Voix de préférence
Bouarfa S. (PS) élu	9	3	2 505
Romdhani M. (PS) élu	24	11	1 595
Ouezekhti M. (Ecolo) élu	6	4	1 492
Daïf M (PS) élu	51	12	1 311
Maadour El M.(PSC)	7	11	1 075
Laanan F. (PS)	46	17	1 015
Zeguendi K. (PRL-FDF)	35	53	896
Fargaoui A. (PS)	58	21	837

Source : Ministère de l'Intérieur

Au PS, une seule candidate était en ordre utile. Finalement, le PS aura trois élus, dont deux doivent leur élection uniquement à leur voix de préférence, et en particulier M Daïf. Il faut toutefois aussi relativiser le vote préférentiel ethnique. Il semble jouer plus au PS et à Ecolo que dans les autres partis. L'incidence au profit du candidat joue aussi. Ainsi, El Maadour M. (PSC) et Zeguendi K. (PRL-FDF) obtiennent avec les votes de préférence une moins bonne place, que celle occupée initialement sur la liste.

Ces constats se sont vérifiés avec une plus grande ampleur lors des élections régionales de 1999. Lors de ces élections régionales, le nombre de candidats d'origine étrangère étaient plus important qu'antérieurement. Une partie non négligeable des élus doivent aussi lors élection au vote de préférence, bien que se confirme aussi d'autres constats qui montrent que pour être élus, il soit préférable d'être sur les listes des partis traditionnels (et non sur celles de l'extrême gauche) et que certains candidats étrangers après les voix de préférence occupent parfois des places plus basses que celles de l'ordre de la liste. Les effets du vote préférentiel a surtout joué pour le PS que le montre le tableau suivant.

### Les élus et les candidats d'origine étrangère lors des régionales de 1995

	Place initiale sur la liste	Place acquise avec les voix de préférences	Voix de préférence
Saïdi F. (Ecolo), élue	7	3	4 737
Boudjaoui F. (Ecolo),	37	9	1 979
Lahssaini F. (Ecolo), élu	12	10	1 967
Cherké A.(Ecolo)	22	12	1 713
Bouselmati M. (Ecolo),	17	13	1 703
Ouezekhti M. (PRL-FDF), élu	10	24	2 465
Derbaki A. (PRL-FDF) élue	21	31	1 702
Daïf M. (PS), élu	12	3	4 235
Bouarfa S. (PS), élue	5	4	3 013
Romdhani M. (PS), élu	16	9	2 045
Azzouzi M. (PS), élu	38	10	2 025
Koyuncu R. (PS),	64	12	1 812

Il y a huit élu d'origine étrangère au parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est intéressant de constater que la place initiale garde un rôle important. Ainsi, chez Ecolo, F. Boudjaoui a eu plus de voix de préférence que F. Lahssaini mais c'est ce dernier qui a été élu parce qu'il occupait une place en ordre utile. L'autre constat va toujours dans le sens de la relativisation du vote ethnique, ce qui est vrai pour le PS ne l'est pas pour le PRL-FDF par exemple. Ainsi, M. Ouezekhti M. et A. Derbaki A. voient leur position sur la liste diminué sensiblement lorsqu'on tient compte des votes de préférence. Le vote préférenciel ethnique se marque donc aussi en fonction du parti. On peut dire qu'il est très puissant au PS, moindre à Ecolo et encore moins au PRL-FDF.

La visibilité politique des Belges d'origine étrangère est fonction du processus de naturalisation. Cette dernière alimente la structure des opportunités, une "fenêtre d'opportunités" ("*opportunity window*") s'ouvre à ces populations. Néanmoins, il faut distinguer deux moments différents. Le premier est celui de la participation politique au sein des partis. Ces derniers, surtout à Bruxelles où la concentration des étrangers est la plus dense, doivent s'ouvrir à de nouvelles populations. Il n'existe à ce sujet aucune recherche sur le nombre de membres par parti. Or, il va de soi que l'inclusion des Belges d'origine étrangère est récente et que leur présence sur les listes électorales bouscule quelque peu l'ordre de présentation habituel. Autrement dit, leur présence sur les listes électorales s'impose même s'ils ne sont membres d'un parti que depuis peu de temps. La constitution des listes électorales à partir des *polls* témoigne d'une part, de la nécessité de les y faire figurer et d'autre part, de ne pas les privilégier -sauf à Ecolo- en leur offrant d'emblée des postes éligibles. D'un autre point de vue, celui des intéressés eux-mêmes, les Belges d'origine étrangère ont gagné le droit d'être suffisamment bien représentés après avoir été exclus pendant de nombreuses années. Au temps s'ajoute un autre critère : celui de la proportion de la population étrangère au sein de la commune dans laquelle ils se présentent, critère externe à la légitimité que le parti leur confère. De là naissent certaines tensions entre les partis politiques, principalement leur direction, et ces nouveaux candidats en politique.

L'unique recherche menée sur les élus d'origine étrangère a été réalisée par M. Martiniello<sup>15</sup>. Sur la base d'entretiens avec dix élus communaux bruxellois, celui-ci dégage trois profils sociologiques : les anciens étudiants étrangers, les anciens étudiants-travailleurs immigrés et les descendants des travailleurs immigrés. Cette typologie met surtout en évidence la part importante d'anciens entrepreneurs de protestation, étudiants opposants au régime marocain (Union nationale des étudiants marocains), de deux anciens membres du CLOTI, de personnes engagées dans l'action sociale et politique. En ce sens, la plupart des candidats ne sont pas étrangers à l'action politique. Au contraire, ils sont même assez proches des lieux de pouvoir. Leur candidature leur a permis de transformer une participation politique non institutionnelle en une participation institutionnelle au sein de

---

<sup>15</sup> Martiniello M., "Les élus d'origine étrangère à Bruxelles : une nouvelle étape de la participation politique des populations d'origine immigrée", *op. cit.*

partis.

Toutefois, cette typologie essentiellement centrée sur l'itinéraire des personnes délaisse l'analyse de leur insertion au sein même des partis, de la place qu'elles y occupent, de l'écoute dont elles bénéficient, du degré réel d'ouverture, des mécanismes de neutralisation de leur insertion et du pouvoir que l'électeur peut leur attribuer de l'extérieur. Les places de "seconde zone" qui sont attribuées aux candidats d'origine étrangère aux communales de 1994 et aux régionales de 1995 témoignent de la méfiance des appareils à leur encontre, et partant de leur faible insertion dans le parti. Par contre, leur consécration par les électeurs leur attribue un poids différent au sein de l'appareil, mais ce poids n'est toutefois pas suffisant pour qu'ils puissent s'y imposer. La logique interne de l'appareil prime, le pouvoir dans l'appareil découle de la capacité d'allier le soutien des membres de la section locale à une consécration électorale.

Si l'acquisition de la nationalité belge a permis à ces candidats d'investir les partis politiques et de concourir pour la représentation de groupes sociaux minoritaires politiquement, et parfois majoritaires en nombre, les rapports qu'ils entretiennent avec les appareils, où ils sont faiblement représentés, constituent de bons indicateurs de leur investissement partisan. Ils permettent de distinguer un usage opportuniste (individuel) d'un usage politique (individuel et collectif) de la représentation politique des minorités immigrées et ethniques. Un indice de la faible insertion politique des Belges d'origine étrangère réside dans le temps assez court qui sépare leur inscription comme membre d'un parti et leur présentation au suffrage. Un deuxième indice est la relative fluidité des appartenances. Divers candidats ont changé de parti depuis 1994, les flux les plus importants se passent entre Ecolo et le PS, et celui le plus médiatique entre Ecolo et le PRL-FDF (M. Ouzekhti). De même, le choix du parti est fonction du rapport au pouvoir que ce parti entretient. Alors que les partis écologistes disposent du programme politique le plus ouvert aux étrangers, les Belges d'origine étrangère, indépendamment de leur attachement idéologique, préfèrent le parti socialiste où leur arrivée n'est pas toujours chaudement accueillie et où subsistent certaines réticences à leur inclusion dans les sections locales. Mais le PS est au pouvoir et ce faisant, les élus peuvent plus facilement redistribuer à certains électeurs les bénéfices de leur élection<sup>16</sup>. Ainsi, à la structure des opportunités, il convient d'ajouter les pratiques opportunistes de certains Belges d'origine étrangère qui tentent de transformer en gains personnels une modification des structures, sans pour autant que leurs pratiques ne se réduisent à cette seule dimension.

Sur le contenu de leurs interventions depuis leur élection soit dans les communes soit à la Région, ces élus, tout en refusant d'être enfermés dans des compétences spécifiques à l'immigration, ont soutenu publiquement de nombreuses revendications visant à accroître les droits des immigrés ou des minorités ethniques telles que le droit de vote pour tous les

---

<sup>16</sup> Ces éléments d'analyse reposent sur des entretiens exploratoires réalisés avec M. Romdhani, S. Bouarfa, A. Si M'Hamed, M. Ouzekhti, A. Chercke.

étrangers, la reconnaissance de parcelles musulmanes dans les cimetières, la régularisation des sans-papiers, la constitution d'un conseil représentatif des musulmans de Belgique, l'assouplissement des conditions de naturalisation, etc. En somme, il s'agit de revendications portées antérieurement à l'extérieur des partis belges par les immigrés et à l'intérieur de ces partis par des personnalités belges et proches du mouvement de défense des droits des immigrés.

Enfin, l'émergence de la représentation des populations d'origine immigrée s'effectue au même moment que la percée de l'extrême droite dans les Conseils communaux. Ces deux évolutions constituent dans une certaine mesure l'expression d'un même processus : celui de l'inclusion des populations d'origine étrangère dans l'espace social mais aussi politique. La pratique des partis politiques, dans les années quatre-vingt, de garder à l'écart du champ politique les populations étrangères pour limiter la montée de l'extrême droite s'est heurtée à l'accélération du processus d'inclusion des immigrés dans l'espace national belge grâce aux réformes du Code de la nationalité. Ce processus rigidifie les attitudes de rejet, au bénéfice essentiel des partis d'extrême droite, et active les pratiques de participation politique des Belges d'origine étrangère et celles de leur représentation.

## **2.1 les élections communales de 2000**

Les résultats des élections communales en Région bruxelloise ont surpris les observateurs et les partis politiques. Certes, les médias ont surtout insisté sur les retournements de coalitions, et en particulier celle de Bruxelles-Ville. Il est vrai que pour le PRL-FDF la perte du maïorat à Bruxelles-Ville et à Ixelles, de même que leur exclusion de la majorité à Forest et à Molenbeek constitue deux événements politiques importants. Toutefois, le fait majeur de ces élections n'est peut-être pas là. Contrairement aux prévisions des observateurs, établies sur base d'une projection des résultats des élections régionales de 1999, on s'attendait à une baisse du PS, à une progression de Ecolo et à un statu quo pour le PRL-FDF. Les résultats des élections confirment la progression d'Ecolo alors que c'est le PRL qui recule pendant que le PS progresse. Cette nouvelle donne trouve certainement son explication dans la profonde transformation de la représentation politique à Bruxelles : l'accession à la citoyenneté politique d'une partie importante des classes populaires bruxelloises, suite à l'acquisition de la nationalité belge par de nombreux immigrés. Les élections de 2000 marquent l'entrée dans le corps électoral d'une proportion non négligeable de personnes jusqu'alors exclues du système démocratique. Certaines communes, comme Saint-Josse ou Saint-Gilles ont été gouvernées, pendant vingt ans, par des édiles élus par une minorité d'habitants.

Si les Flamands ont durant plusieurs mois résisté à l'ouverture du droit de vote des étrangers ressortissant d'un des Etats de l'Union européenne, de peur de les voir voter préférentiellement pour les listes francophones, les données du ministère de l'Intérieur

montrent que peu d'Européens se sont inscrits sur les listes électorales (11.520). La région bruxelloise a d'ailleurs sur ce point le taux d'inscription le plus faible du Royaume (9,6%). Si on dispose de chiffres pour les étrangers européens, l'évaluation du nombre de nouveaux électeurs belges ayant eu précédemment une autre nationalité est difficile. La seule donnée fiable en la matière porte sur les naturalisations dans la mesure où on connaît la nationalité d'origine du demandeur. Depuis 1994, selon les travaux de la Commission des naturalisations, plus de la moitié des changements de nationalité à Bruxelles sont le fait des seuls Marocains. Ceci signifierait qu'au moins 20.000 Marocains sont devenus Belges entre 1994 et 2000. Pour les Turcs, le chiffre doit avoisiner les 5.000. Ces données ne tiennent pas encore compte des effets de la nouvelle loi de mars 2000 (+/- 3.000) qui va encore accélérer l'augmentation du nombre de personnes acquérant la nationalité Belge. En outre, la combinaison des effets des modes d'acquisition de la nationalité belge et les effets de la forte proportion de jeunes ayant atteint l'âge de la majorité parmi cette population accroît encore la proportion d'étrangers devenus Belges et électeurs en 2000. Par rapport à 1994, on peut ainsi estimer à au moins 40.000 le nombre de personnes devenues citoyens belges et ayant voté cette année.

Ces effets peuvent être aussi évalués à partir d'autres données. Le nombre d'habitants à Bruxelles est en diminution constante. Par contre, le nombre des électeurs enregistrés a augmenté entre 1994 et 2000 de près de 2,6% alors qu'il avait diminué de 8,1% entre 1998 et 1994. Certes, l'accroissement observé en 2000 est notamment dû à l'inscription sur les listes électorales des Européens. Toutefois, le détail par commune confirme largement que l'accroissement des électeurs résultent aussi du changement de nationalité de nombreuses personnes. En effet, entre 1994 et 2000, en excluant les Européens inscrits sur les listes, les communes comptant le moins d'étrangers ont connu une baisse des électeurs enregistrés : Auderghem (-3,9%), Ganshoren (-4,6%), Watermael-Boitsfort (-2,2%) Woluwé-St-Lambert (-3,6%) et Woluwé-St-Pierre (-3,2%). Dans le même temps, des augmentations des électeurs enregistrés sont observées à Saint-Josse (+20,9%), à Molenbeek (+8,0%), à Schaerbeek (+5,1%), Saint-Gilles (+3,1%). Il ne fait aucun doute donc que parmi les électeurs bruxellois, on compte de nombreux Belges d'origine étrangère.

**Evolution du nombre des électeurs inscrits, 1988, 1994, 2000**

	1988	1994	2000	Différence en % 88/94	Différence en % 94/00	Inscriptions étrangers UE	Total 2000 Sans les UE	Différence 94/00	Différence en % 94/00
Anderlecht	58866	52630	51993	-10,6	-1,2	1132	50861	-1769	-3,36
Auderghem	21137	19877	19417	-6	-2,3	318	19099	-778	-3,91
Berchem	13948	13209	13334	-5,3	0,9	125	13209	0	0
Bruxelles- Ville	74724	69458	71264	-7	2,6	1196	70068	610	0,9
Etterbeek	25651	22508	22783	-12,3	1,2	501	22282	-226	-1
Evere	21669	20323	20927	-6,2	2,9	224	20703	380	1,9
Forest	28093	25794	26401	-8,2	2,4	554	25847	53	0,2
Ganshoren	15850	15039	14584	5,1	-3	234	14350	-689	-4,6
Ixelles	44115	38867	40052	-12	3	989	39063	196	0,5
Jette	28736	27060	27375	-9	1,2	317	27058	-2	0
Koekelberg	9986	9661	9797	-3,3	1,4	146	9651	-10	-0,1
Molenbeek	36408	33893	37092	-6,9	9,5	489	36603	2710	8,0
Saint-Gilles	19509	17820	19793	-8,7	11,1	1425	18368	548	3,1
Saint-Josse	7945	7092	8744	-10,7	23,3	170	8574	1482	20,9
Schaerbeek	55592	50723	54262	-8,8	7	971	53291	2568	5,1
Uccle	50740	46928	46810	-7,51	-0,3	772	46038	-890	-1,9
Watermael- Boitsfort	18160	17088	17026	-5,9	-0,3	319	16707	-381	-2,2
Woluwé-Saint- Lambert	33050	30089	30054	-9	-0,1	685	29369	-720	-3,6
Woluwé-Saint- Pierre	25139	23302	23506	-7,3	0,9	953	22553	-749	-3,2
Total	589318	541361	555214	-8,1	+2,5	11520	543694	2333	0,4

Cette donnée factuelle n'est pas sans conséquence sur les clivages politiques. En prenant comme point de comparaison, la campagne des élections communales de 1982, particulièrement marquée par la propagande politique raciste qui n'a épargné aucun parti démocratique francophone, les temps ont bien changé. D'une certaine manière, on peut affirmer que la démocratie est rétablie dans la région bruxelloise étant donné que dans les communes ayant les plus fortes concentrations d'immigrés voient leur représentation politique se rapprocher de leur représentation sociologique. L'exclusion d'une grande partie des classes populaires bruxelloise prend fin. La conséquence immédiate de ce changement consiste aussi en la reproduction sur le plan politique du dualisme socio-économique bruxellois. La grande région bourgeoise que la puissance de la fédération PRL-FDF a laissé erronément apparaître politiquement durant un temps, et que les indices socio-économiques et fiscaux démentent, se donne de plus en plus à voir comme une région très largement clivée, et qui le devient aussi politiquement.

Bien sûr, tous les Belges d'origine étrangère n'ont pas voté nécessairement pour le PS ou pour Ecolo. Néanmoins, on peut à partir de l'élection de candidats Belges d'origine étrangère avoir une idée, sans doute partielle, de l'expression politique de ce qu'il convient

d'appeler les minorités ethniques, et en particulier à Bruxelles les minorités d'origine marocaine et turque. Les Belges d'origine marocaine utilisent dans le langage courant de "la communauté" pour parler de ceux dont ils se sentent partager l'identité culturelle. Pour évoquer ce sujet, l'usage du "vote ethnique" n'est pas dépourvu d'ambiguïtés. En effet, le vote ethnique peut aussi bien être utilisé pour évoquer le vote pour les candidats d'origine étrangère que celui pour ... le Vlaams Blok. Il faut écarter d'emblée l'interprétation qui fait du vote pour un candidat d'origine étrangère l'acte exclusif d'un Belge d'origine étrangère. En l'absence d'enquête précise, on peut juste estimer qu'il en va pour le vote ethnique comme pour le vote femme : il n'y a pas nécessairement de similarité entre l'identité de l'électeur et l'identité de son choix électoral. Tout au plus peut-on considérer qu'il existe un vote préférentiel à connotation ethnique, comme il existe un vote préférentiel à connotation sociale, de sexe ou communautaire (au sens de l'opposition entre flamands et francophones). Toutefois, les difficultés qui entourent l'usage du terme vote ethnique ne peuvent occulter l'existence d'un vote préférentiel ethnique.

#### Nombre d'élus d'origine étrangère, selon les communes et les partis

	Ecolo	PS	SP	PRL- FDF- MCC	Agalev	PSC	CVP	Total
Anderlecht	2	3		2				7
Auderghem								
Berchem								
Bruxelles	3	7		2		1		13
Etterbeek	3	2		1				6
Evere	1	1						2
Forest	2	2						4
Ganshoren	1							1
Ixelles	3	3						6
Jette	1		1					2
Koekelberg		3						3
Molenbeek	3	7		1			1	12
Saint-Gilles	4	3				1		8
Saint-Josse	4	5		2		2		13
Schaerbeek	3	2		5				10
Uccle	2							2
Watermael								
Wolwé St-Lambert					1			1
Woluwé St-Pierre								
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>90</b>

Par ailleurs, les partis ont incorporé son existence en particulier lors de la constitution des listes électorales. En effet, la plupart des partis anticipant l'expression de ce type de vote préférentiel ont fait figurer sur leur liste des candidats Belges d'origine étrangère. Quatre chiffres permettent de saisir l'ampleur des transformations de la représentation électorale dans les communes bruxelloises en 1994, il y avait 107 candidats et 13 élus, en 200 ces

chiffres sont de 272 candidats et 90 élus<sup>17</sup>. Parmi ces derniers, 38 (contre 6 en 1994) le sont sur les listes PS et 31 (contre 5 en 1994) sur celles de Ecolo. La fédération PRL-FDF a aussi vu croître le nombre d'élus d'origine étrangère, puisque des deux élus FDF de 1994 on passe à 13 en 2000<sup>18</sup>.

C'est surtout en regardant la composition des conseils communaux qu'on se rend compte des changements de représentation politique. Ainsi, à Saint-Josse 48,2% des élus sont des Belges d'origine étrangère ; ce chiffre est de 29,3% à Molenbeek, de 27,7% Bruxelles, de 22,9% Saint-Gilles et de 21,3% à Schaerbeek . Cette visibilité électorale et politique se traduit aussi par l'accession pour la première fois au poste d'Echevin de plusieurs élus (au moins à Bruxelles, Forest, Molenbeek, Scharbeek, Saint-Josse). L'entrée dans l'exécutif communal de ces nouveaux élus permettra sans doute de voir enfin traiter deux sujets qui ont été négligés par le passé : celui de la discrimination des immigrés à l'accès à l'emploi communal et au logement social d'une part, et celui des parcelles musulmanes dans les cimetières d'autre part.

Si on ne peut que se réjouir du fait que la représentation politique s'avoisine de plus en plus de la représentation sociale de la région bruxelloise et que la Maison communale devienne aussi la Maison du peuple, l'élection de nombreux Belges d'origine étrangère ne va pas sans poser quelques problèmes. La mobilisation ethnique lors des élections communales est au principe de nombreux renversements de l'ordre des listes établis par les partis. Bénéficiant encore davantage que par le passé des effets de repositionnement suite au vote préférentiel, de nombreux élus Belges d'origine étrangère doivent leur élection principalement au vote de préférence, certains supplantant largement des candidats placés en ordre utile ou d'anciens conseillers. Les partis ont adopté une stratégie visant à ne pas écarter les effets positifs de l'attrait du vote ethnique tout en tentant de garder la maîtrise et la cohésion du groupe électoral issu des urnes. A ce sujet, on peut remarquer que la stratégie des deux partis qui en 1994 ont eu le plus d'élus d'origine étrangère ont opté en 2000 pour une stratégie différente. En effet, le PS a aligné beaucoup plus de candidats sur ces listes et plusieurs d'entre eux étaient d'emblée positionnés en ordre utile. Ecolo a suivi une autre stratégie. Il semble que l'implication dans la section locale ait joué un rôle plus important. La proportion des candidats d'origine étrangère en ordre utile était plus importante au PS qu'à Ecolo en 2000 alors que la situation était inverse en 1994. Face au déclin électoral du PS en région bruxelloise depuis le début des années nonante, l'ouverture massive aux candidats d'origine étrangère semble avoir été utilisée pour combler une partie du recul électoral. Cette représentation massive parmi les conseillers des Belges d'origine étrangère s'observe pour le PS notamment à Bruxelles, à Molenbeek, à Saint-Josse et à

---

<sup>17</sup> Ces chiffres sont construits à partir d'un inventaire des patronymes, ils ne sont pas exempt d'approximations. Par ailleurs, ils ne reprennent que les candidats des partis dits traditionnels, ceux représentés au parlement régional bruxellois, sauf l'extrême droite. Les données fournies par P. Y. Lambert sur son site internet sont différentes étant qu'elles portent sur les candidats de toutes les listes.

<sup>18</sup> Les autres élus sont : 4 PSC, 1CVP, 1 Agalev, 1 SP.

Schaerbeek. A Ecolo, cette situation ne se vérifie que dans une commune, Saint-Josse, mais selon une forme exceptionnelle, les quatre élus sont tous d'origine étrangère.

**Nombre d'élus d'origine étrangère selon les communes et pourcentage de ces élus parmi le total des élus**

	<b>Nombre total de sièges</b>	<b>Nombre total de sièges occupé par des Belges d'origine étrangère</b>	<b>Pourcentage de sièges occupés par des Belges d'origine étrangère</b>
Anderlecht	43	7	16,3
Auderghem	29	0	0
Berchem	24	0	0
Bruxelles	47	13	27,7
Etterbeek	33	6	18,2
Evere	31	2	6,5
Forest	35	4	11,4
Ganshoren	25	1	4,0
Ixelles	41	6	16,6
Jette	33	2	6,1
Koekelberg	25	3	12,0
Molenbeek	41	12	29,3
Saint-Gilles	35	8	22,9
Saint-Josse	27	13	48,2
Schaerbeek	47	10	21,3
Uccle	41	2	4,9
Watermael	27	0	0
Wolwé St-Lambert	35	1	2,9
Woluwé St-Pierre	33	0	0
<b>Total</b>	<b>652</b>	<b>90</b>	<b>13,8</b>

Les effets du vote préférentiel ethnique conduisent à poser au moins deux questions. La première a trait au possible entrisme ethnique au sein des partis ou aux usages opportunistes individuels de l'engagement politique. Bien qu'il n'existe pas d'indice de pratique d'entrisme, entendu comme volonté collective d'infiltration, on peut toutefois constater un usage opportuniste de l'inscription aux partis, en voyant dans la participation politique une possibilité d'ascension sociale individuelle. Certes, cette pratique n'est pas propre aux Belges d'origine étrangère, elle se retrouve de manière latente dans toutes les sections locales. Par ailleurs, la politique constitue aussi légitimement une opportunité individuelle. Si pour les candidats, la possible élection est avant tout une opportunité individuelle, elle ne peut néanmoins faire oublier le contenu collectif de l'engagement politique. Si l'implication des Belges d'origine étrangère prend trop la forme d'une opportunité personnelle, le risque d'une dérive clientéliste est grand. La consolidation d'une carrière politique opportuniste dépend essentiellement de la capacité à pouvoir honorer les allégeances qu'on se construit. En cela, l'élargissement à une population injustement écartée naguère de la démocratie ne risque pas de faire progresser la démocratie. Il aura juste permis d'accroître la réserve des prétendants. En somme, l'accroissement du nombre d'élus issus de l'immigration est un signe de vitalité de la démocratie qui suppose aussi que leur engagement politique ne se

résume pas à une opportunité politique ; ils doivent nécessairement alimenter un projet politique collectif.

La deuxième question concerne davantage les partis politiques. Si l'inclusion de Belges d'origine étrangère sur les listes et leur élection constitue indéniablement une chance électorale, comment la transformer en une chance politique ? Le renversement de l'ordre des listes suite aux effets des votes de préférence est parfois à la base de conflits internes au sein des sections locales. Les animosités s'aiguisent et une lutte sur la légitimité se construit entre ceux qui reçoivent leur légitimité des urnes et ceux qui la reçoivent du parti. Les résultats électoraux ont suscité dans certaines sections locales des débats parfois vifs, pour l'attribution de postes, entre ceux qui ont une reconnaissance du parti et ceux qui l'ont reçu des urnes, les seconds revendiquant une rétribution proportionnelle non à leur investissement personnel dans le projet collectif du parti mais à leur score électoral. Ces débats indiquent aussi au parti qu'une victoire électorale n'est pas nécessairement une victoire politique. Pour que cette dernière soit réalisée, il faut nécessairement une intégration des candidats et élus au projet collectif du parti, n'interdisant pas par ailleurs des bénéfices personnels. En somme, il ne suffit pas de mettre sur des listes électorales des candidats d'origine étrangère pour engranger une victoire politique, encore faut-il intégrer ces nouveaux venus dans l'appareil du parti. En effet, pour éviter toute dérive individualiste de l'adhésion partisane et pour engranger les effets positifs de ces nouvelles adhésions, les sections locales doivent aussi s'adapter. Pour l'avenir, les réponses que les nouveaux élus et membres des partis ainsi que à celles des appareils eux-mêmes vont apporter sont importantes. L'enjeu est particulièrement important pour le PS et Ecolo, car l'intégration dans l'appareil de ces partis des nouveaux élus conditionne, d'une certaine manière, la construction d'un projet politique alternatif à la vision conservatrice des libéraux à Bruxelles afin de réduire le clivage social et économique de la région.